

Une monnaie africaine commune : L'impossible respect des critères de convergence ?



Yves Ekoué Amaïzo
3 avril 2005

Auteur et Economiste à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).
Il s'exprime ici à titre personnel.

Résumé :

Les monnaies africaines servant d'équivalent général dans les transactions ne peuvent évoluer vers une monnaie commune d'ici à l'an 2021 sur décision des chefs d'Etats membres de l'Union africaine. Le rôle de la monnaie dans la création de la valeur ajoutée met en exergue la nécessité d'une période de transition où harmonisation, convergence, amélioration de la compétitivité des entreprises africaines, meilleure gouvernance des affaires publiques et commerce intra-régional ont leur rôle à jouer. A défaut, la monnaie commune africaine risque de ne pas voir le jour comme prévu et la banque centrale africaine qui en serait garante risque de rencontrer des difficultés pour s'affranchir de la servitude. Il est question de retrouver une souveraineté monétaire, et donc la liberté d'agir en Afrique au service des populations africaines.

Sommaire

Introduction : le rôle de la monnaie dans la création de la valeur ajoutée

1. La monnaie commune : vers la levée de l'intangibilité des frontières africaines
2. L'indispensable transition : harmonisation, convergence et monnaie commune
3. Une banque centrale n'est pas une banque de développement
4. Pas de monnaie commune sous-régionale sans respect des critères de convergence
5. Promouvoir la compétitivité pour améliorer la convergence monétaire
6. Rationaliser les doublons : un pays par zone monétaire

Conclusion : Monnaie commune : servitude ou liberté en Afrique ?

Introduction : le rôle de la monnaie dans la création de la valeur ajoutée

L'impossibilité de qualifier les pays africains de pays industrialisés met en exergue la difficulté qu'il y a à créer de la valeur ajoutée et de la croissance économique durables en Afrique. Les fruits de cette croissance économique doivent nécessairement être partagés sous la forme d'infrastructures d'amélioration du mieux-être pour la population avec des effets bénéfiques sur l'environnement social. Cela suppose une certaine autonomie et une prise en compte des préoccupations des populations africaines lors des arbitrages budgétaires et financiers. Or, les dirigeants africains ne représentent pas toujours leur population et certains subissent des pressions extérieures au point d'accorder plus de priorité aux intérêts étrangers, ceci aux dépens de ceux de la population. Cette gouvernance par personne interposée ainsi que le manque de rigueur dans la gestion des affaires publiques se reflètent automatiquement dans les indicateurs macro-économiques. Il faut donc revoir complètement le rôle de la monnaie dans le processus de création de valeur ajoutée et de richesses en Afrique. Les échanges étant un des moteurs de la création de richesses, il devient urgent de s'interroger sur les conséquences de l'intangibilité des frontières africaines sur les échanges.

1. La monnaie commune : vers la levée de l'intangibilité des frontières africaines

Il ne s'agit donc pas uniquement d'un problème de pauvreté en Afrique mais d'un problème d'arbitrage au profit de la collectivité. On aboutit souvent alors à des situations de *viscosité décisionnelle*¹ qui ne profitent pas au citoyen africain. La monnaie, en tant qu'équivalent général intégrant les fonctions d'unité de paiement, d'unité de compte et d'unité de réserve, n'y échappe pas. On ne peut donc souhaiter l'avènement d'une monnaie africaine dans un tel contexte. Il s'agira d'une monnaie de singe² dont la crédibilité sera remise en cause au moindre choc financier. Par ailleurs, l'ingérence intempestive des chefs d'Etat auprès de l'institut central d'émission national comme régional pour s'octroyer des crédits pour éponger des déficits budgétaires liés à des arbitrages maladroits aurait pour conséquence d'exporter les défaillances de l'Etat vers la banque centrale avec une conséquence directe sur la valeur et la qualité de la monnaie. On passerait alors d'un Etat défaillant économiquement à une banque centrale défaillante usant d'une monnaie affaiblie. Ainsi la compétitivité des économies africaines et la capacité des Etats africains à générer des ressources budgétaires saines ne peuvent être dissociées de la nécessité de respecter une certaine indépendance des institutions d'émission monétaire et un certain autocontrôle structuré autour des critères de convergence. L'avènement d'une monnaie commune africaine crédible devra passer par plusieurs étapes avant de devenir une monnaie unique à terme. Paradoxalement, l'accélération du processus devra passer par la levée de l'intangibilité des frontières actuelles, au moins sur le plan de la libre circulation des biens et des personnes.

Pour attendre cet objectif, l'Afrique doit s'attacher à organiser l'harmonisation et la convergence de certains critères macro-économiques. La coopération entre des Etats africains, qualifiés parfois d'Etats défaillants sur le plan économique, d'Etats organisés en fonction des recettes instables imposées par les termes de l'échange ou encore d'Etats dépendant des variations climatiques sont d'autant de contraintes qui peuvent faire croire à un défi impossible à relever.

2. L'indispensable transition : harmonisation, convergence et monnaie commune

L'unité africaine et la volonté affichée d'y parvenir animant les chefs d'Etat africains reposent sur les efforts d'intégration du continent. Les efforts d'amélioration de la gouvernance politique et économique prônée par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ne peuvent faire l'économie de l'harmonisation et de la cohérence des politiques monétaires, financières et économiques. Cela ne peut se faire en isolation ou en marge de la construction d'un environnement institutionnel, légal et judiciaire prévisible.

Il n'est donc pas possible de dissocier la conquête de la souveraineté politique de la souveraineté économique et financière. Dès 1963, la défunte Organisation de l'Unité africaine (OUA) a posé les bases de la création d'une monnaie africaine unique sur un plan continental. L'article 44 du Traité instituant la Communauté économique africaine (AEC) et l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union monétaire africaine³ adopté le 11 juillet 2000 à Lomé ont posé les bases de la création de l'Union monétaire africaine. Face aux contraintes multiples, il apparaît clairement qu'il sera nécessaire de passer par une période transitoire et d'harmonisation des zones monétaires régionales avec des monnaies sous-régionales avant d'envisager la création d'une monnaie continentale et d'une banque centrale africaine.

3. Une banque centrale n'est pas une banque de développement

La définition d'une banque centrale s'impose du fait des interprétations équivoques de certains dirigeants politiques africains. Il est encore souvent inconcevable pour ces derniers de voir cette institution s'affranchir de leurs injonctions et organiser son indépendance sur la base d'une orthodoxie financière en conformité avec la banque des règlements internationaux, la banque qui encourage la coopération entre les banques centrales avec pour objectif d'assurer la stabilité monétaire et financière. Par ailleurs, il y a souvent une difficulté pour les mêmes dirigeants de concevoir qu'une banque centrale n'est pas nécessairement une banque de « *développement* » mais d'abord une institution d'organisation de la crédibilité de la monnaie. Elle ne peut, au risque de se décrédibiliser, soutenir indéfiniment des déficits budgétaires appelés par défaut de langage un soutien au développement alors qu'il s'agit souvent de conséquences de décisions erronées, reflétant souvent une difficulté à prendre ses responsabilités vis-à-vis des citoyens.

Une banque centrale est une banque dotée de privilèges plus ou moins étendus pour émettre de la monnaie en échange du financement de la dette publique. Pour ce faire, elle a besoin de s'assurer du respect d'un certain nombre de règles de prudence et de critères de convergence. Sans garde-fou, un tel système dans le contexte africain peut conduire à financer indéfiniment un pays dont la gouvernance est déficiente. Cela peut avoir, entre autres, comme conséquences des dévaluations successives et une inflation non maîtrisée. On parle alors d'Etat défaillant, incapable d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses principaux créiteurs y compris les opérateurs économiques locaux, ce qui a pour conséquence de mettre en jeu la stabilité financière et la sécurité collective.

La banque centrale, devenue avec l'évolution la « *banque des banques* », a aussi pour fonction de refinancer les banques secondaires. De ce fait, elle influence directement les

liquidités et la monnaie en circulation en fournissant de la monnaie « *centrale* », sous la forme de création monétaire.

La banque centrale fonde l'unité et la pérennité du système de paiements. Elle est la garante de la monnaie nationale et assure la confiance en elle. En veillant à la stabilité de la valeur interne et externe de la monnaie : elle a un rôle d'une part sur la politique monétaire et, d'autre part, sur celle de change. En tant qu'institution qualifiée de « *prêteur en dernier ressort* », la banque centrale doit veiller à prévenir les crises et les défaillances en cascades des banques tout en veillant à ce que celles-ci n'aient pas de conséquences fâcheuses sur le système de paiements.

Ainsi, accepter de céder une parcelle du pouvoir national à une structure sous-régionale ou continentale, fût-elle une banque centrale, a toujours posé un problème en Afrique. En cela, c'est tout le problème de l'intégration monétaire qui est posé en filigrane. Cette intégration suppose que plusieurs économies aient entre elles une mobilité totale des capitaux. Cela peut prendre la forme de monnaies liées entre elles par des taux de change fixes ou alors prendre la forme d'une monnaie unique dans le cadre d'une union monétaire. Les chefs d'Etat africains ont choisi la seconde approche et, compte tenu des contraintes liées aux frontières dites intangibles, ont sagement repoussé la date de création de cette monnaie commune à l'an 2021.

4. Pas de monnaie commune sous-régionale sans respect des critères de convergence

Le processus menant à cette intégration monétaire risque d'être long et laborieux car elle suppose des efforts titanesques tant sur le plan de l'harmonisation que de la décentralisation des prérogatives des autorités nationales vers des autorités sous-régionales et continentales. La réalité est que l'on s'occupe plus de fixer des taux de change que de s'assurer de la mobilité des capitaux qui sont les signes avant-coureurs annonçant l'émergence d'une monnaie unique dont la crédibilité est garantie. Ainsi, il n'y a pas d'intégration sans une stabilité des taux de change. Au niveau sous-régional ou continental, cela signifie une perte plus ou moins grande d'autonomie de la politique monétaire nationale quant elle existe. L'approche minimaliste des chefs d'Etat africains sur la perte d'autonomie en général ne présage pas d'une avancée radicale sur ce sujet malgré les effets de manche associés aux déclarations volontaristes exprimées ici et là.

Ainsi les dirigeants décrétèrent d'abord la monnaie commune et la création d'une banque centrale puis tentent au cours du premier trimestre 2005 de réaliser l'étude de faisabilité. Celle-ci devra définir :

- les modalités et les mécanismes pour la création de cette monnaie et cette banque,
- les étapes de la création d'une véritable union monétaire,
- les différentes formes d'unions monétaires et les mécanismes parallèles pour l'harmonisation monétaire et la coopération financière au sein et entre les communautés économiques régionales (CER), ceci en collaboration avec l'Union africaine et l'association des banques centrales africaines (ACBA).

Il est bien sûr tenu compte de l'expérience de la banque centrale européenne.

Du fait des différentes histoires monétaires en Afrique, la coopération monétaire a pris les formes d'accords de compensation et de paiements bilatéraux ou multilatéraux avec comme objectif de parvenir à une convertibilité limitée de la monnaie. L'intégration monétaire dans les pays francophones d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale, membres de la zone franc, a pris la forme d'une monnaie unique (le Franc CFA) avec une convertibilité qui n'est totale qu'au sein de chaque zone. Il n'y a en théorie pas de contrôle de change sur la monnaie ou sur les transactions de capitaux, ce qui ne veut pas dire que des charges importantes n'existent pas lorsqu'il s'agit d'échanger du FCFA de l'Afrique centrale avec celui d'Afrique de l'Ouest ou vice-versa. Cette pratique est un frein à l'intégration des deux zones. Il ne faut pas oublier que la monnaie a toujours constitué le nerf de la colonisation et son contrôle a servi de levier à l'exploitation⁴. Il est question avec la monnaie commune africaine de sortir définitivement de l'approche post-coloniale pour embrasser une nouvelle forme de partenariat intelligent avec les partenaires intéressés à accompagner l'Afrique dans son développement au service de sa population.

Les cinq pays hors zone franc de l'Afrique de l'ouest à savoir la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et la Sierra Leone ne sont pas demeurés en reste. Ils veulent créer une monnaie commune dénommée « éco ». Elle est prévue pour prendre effet au 1^{er} juillet 2005. Mais face aux difficultés de ces pays à respecter les quatre principaux critères de convergence que sont :

- un niveau respectable des réserves
- une discipline budgétaire
- une réduction des financements inflationnistes non basés sur une production réelle
- une maîtrise des prix et un contrôle de l'inflation

il est fort probable qu'il y ait quelques retards.

En effet, aucun des cinq pays n'a réussi à respecter les quatre critères en 2003. Tous avaient un taux d'inflation supérieur variant entre 11,3 % en Sierra Leone et 23,8 % pour le Nigeria⁵. En 2004, chacun des pays a pu satisfaire au moins un critère. La route est donc bien laborieuse. L'éco, selon l'Institut monétaire d'Afrique occidentale basé à Accra, doit être une sorte de monnaie-précurseur devant faciliter l'entrée en vigueur d'une monnaie unique commune à la CEDEAO.

Au niveau des CER telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) par exemple, les progrès vers une zone monétaire unique sont plus lents. Au niveau continental, à part l'étude de faisabilité en cours, on en est maintenant à l'élaboration d'une sorte de feuille de route comprenant trois étapes :

1. une période préparatoire ayant pour objectif d'atteindre une réelle et effective convergence économique ;
2. une période de transition où compensation et changes entre les monnaies ne devrait plus rencontrer d'obstacles ;

3. l'adoption d'une nouvelle unité de compte.

Compte tenu des lenteurs bien africaines et une planification à l'emporte-pièce, faut-il remettre en cause le bien-fondé de la faisabilité d'une union monétaire africaine comme le suggère des économistes occidentaux du fonds monétaire international (FMI) ?⁶ Bien sûr que non ! Le regroupement économique prenant la forme d'interdépendances institutionnalisées ne peut que renforcer les positions de négociation de l'Afrique sur des bases sous-régionales.

5. Promouvoir la compétitivité pour améliorer la convergence monétaire

Il convient de corriger l'approche stratégique des Chefs d'Etat en s'attendant à utiliser de manière beaucoup plus effective le mécanisme africain d'évaluation des pairs (MAEP) du NEPAD adopté en 2001. La pression du groupe qui en émane pour accélérer les progrès en cours au niveau des respects des critères de convergence devrait favoriser la création et la crédibilité d'unions monétaires dans chacune des cinq communautés économiques régionales. A ce titre, les harmonisations au sein des zones doivent nécessairement prendre forme pour favoriser des avancées notables. Là le bât blesse car les difficultés rencontrés par les pays à faible revenus lors de traumatismes économiques, tels que les vicissitudes budgétaires liées à des pertes de recettes dues à la baisse des termes de l'échange ou des variations climatiques, ont des impacts diversifiés sur les différentes économies de la zone. La pression sur la banque centrale est alors inéluctable.

C'est donc la capacité à résister à ces chocs économiques, à savoir la capacité d'absorption des chocs économiques, qui fait grandement défaut. Une des conséquences directes est la tentative pour les Gouvernements nationaux de faire pression sur la Banque centrale de la sous-région pour obtenir des financements du déficit budgétaire de l'Etat national. C'est une remise en cause de l'indépendance de la banque centrale, et éventuellement en cas de « *créances irrécouvrables* », une remise en cause directe de la crédibilité de l'autorité monétaire sous-régionale, ce qui ne manquera pas de rejaillir sur la monnaie sous la forme d'une dévaluation forcée comme celle du FCFA en janvier 1994.⁷ Ce jeu de pression est à géométrie variable car la capacité d'influence⁸ dépend directement de la compétitivité des entreprises et du poids économique du pays. Dans les faits, il faut remarquer qu'il est plus difficile de résister à un ministre des finances du Nigeria qu'à celui de Sierra Leone même si personne ne veut l'admettre tout haut.

La solution ne peut être uniquement monétaire. Il faut promouvoir le commerce intra-régional au sein des zones monétaires en formation et ouvrir plus effectivement les frontières dites intangibles pour favoriser la croissance économique et donner des chances à la complémentarité et la diversification dans les secteurs primaires, secondaires et tertiaires en Afrique. D'après l'Organisation mondiale du commerce, le commerce intra-régional africain (exportations de marchandises) est en légère progression passant de 9,8 % en 1995 à 10,2 % en 2003⁹. Au niveau du commerce au sein des blocs régionaux, les disparités et les progressions sont asymétriques et tendent à révéler plus le poids d'une locomotive économique sous-régionale sur les autres membres, comme le témoigne indirectement le poids du Nigeria dans la CEDEAO ou l'Afrique du Sud dans la communauté de développement économique de l'Afrique australe (SADC), voir tableau 1.

**Tableau 1 : Commerce intra-régional en Afrique, 1970-2002, années choisies
(exportations de marchandises en millions de \$ US)**

Blocs régionaux	1970	1980	1990	2000	2002
CEMAC	22	75	139	102	131
CEPGL	3	2	7	10	12
COMESA	392	609	910	1.556	1.801
CEEAC	162	89	163	196	236
CEDEAO	86	692	1.557	2.873	3.009
COI	23	39	73	105	136
SADC	483	617	1.630	4.452	4.268
UDEAC	22	75	139	101	130
UEMOA	52	480	621	741	875
UMA	60	109	958	1.104	1.178

CEMAC: Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale ; CEPGL : Communauté Economique des Pays du Grands Lacs ; COMESA : Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe ; CEEAC : Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale ; CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; COI : Commission de l'Océan indien ; SADC : Communauté de développement des Etats d'Afrique Australe ; UDEAC : Union douanière des Etats de l'Afrique centrale ; UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ; UMA : Union du Maghreb Arabe.
Source : World Bank, *World Development Indicators 2004*, p. 318

S'il est vrai qu'une intégration réussie permet de réduire les coûts de transaction au sein de la zone, il faut se faire à l'idée qu'il va falloir accepter de ne plus utiliser la monnaie nationale et la politique monétaire nationale comme un instrument pour s'ajuster à des chocs économiques. Outre, le soutien mutuel dû à la capacité d'influence basée sur un bloc monétaire sous-régional, les Etats africains seront bien inspirés d'harmoniser leurs structures de production et de commercialisation et de jouer essentiellement sur les indicateurs de compétitivité et les accélérateurs de compétence tels que la mobilité de la main-d'œuvre, la flexibilité des salaires et des prix, les transferts budgétaires¹⁰, la formation, l'amélioration du contenu technologique, l'innovation et la culture de la performance, etc. Bref, il s'agit d'organiser en fait une ouverture graduelle et intelligente de leurs capacités productives et commerciales au sein de la zone concernée à des fins d'harmonisation et de mise à niveau graduelles et communes. La discipline budgétaire et une meilleure gouvernance économique ne peuvent faire défaut surtout si la corruption tend à se faire aux dépens des infrastructures de mieux-être ayant des impacts sociaux.

6. Rationaliser les doublons : un pays par zone monétaire

Ainsi, une des priorités en termes de discipline est de s'assurer que les pays ne participent plus de manière concomitante à plusieurs zones économiques en même temps. Cela retarde les efforts de convergence et peut révéler des contradictions dans les objectifs d'unité monétaire poursuivis au niveau continental¹¹. Il faut atténuer les disparités en s'assurant que les « unions monétaires » se fassent selon un rythme qui respecte le rythme de développement de chacun tout en acceptant le rôle de locomotive en matière d'entraînement de la croissance économique et de modèle d'éthique monétaire d'un pays dans chaque sous-région. La multiplicité des régimes monétaires doit prendre fin le plus rapidement possible.

L'arrimage du FCFA à la monnaie européenne, suite à la disparition du Franc français doit être considéré comme une période de transition. La monnaie dans laquelle la plupart des transactions africaines (commerce de matières premières) sont payées est le dollar américain. L'Euro s'apprécie par rapport au dollar et la conséquence automatique

est que le FCFA s'apprécie en fonction de l'Euro. Cette situation anachronique où le flux des échanges se fait principalement avec l'Union européenne aux dépens du commerce intra-régional ne peut trouver une issue favorable en Afrique francophone que si le FCFA se fonde dans une nouvelle monnaie de l'Afrique de l'Ouest¹². Encore faut-il que les critères de convergence soient effectivement respectés, créant une situation de stabilité, propice à une mutation monétaire. En filigrane, c'est toute la problématique de savoir si en restant dans la zone euro, le FCFA ne peut que constituer un mécanisme d'appauvrissement plutôt qu'un mécanisme dynamisant de la croissance économique¹³ dans les pays africains.

En réalité, il suffit que les pays ayant en usage le FCFA affichent durablement un respect des critères de convergence économique et financière pour que l'opportunité d'aller vers une monnaie commune africaine et sous-régionale devienne une réalité. S'assurer que tous les pays de la même zone parviennent au même résultat d'ici l'an 2021 est un pari qui peut être réussi. La solution ne se situe plus nécessairement au niveau monétaire mais au niveau de l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des acteurs de la zone concernée. La question de la monnaie commune africaine est trop importante pour être laissée entre les mains des monétaristes et des banquiers. Ils ne sont que la tête de l'iceberg.

Ainsi, en référence au libellé qui figure dans le programme prioritaire 16 du plan stratégique de la commission de l'Union africaine et intitulé « *vers la monnaie commune* »¹⁴, il faut replacer les bœufs avant la charrue. Il importe de faciliter les transactions commerciales et développer les capacités productives sous-régionales à des fins d'intégration économique au sein du continent. C'est à cette condition que la création de la monnaie commune africaine n'est plus un rêve ou une vision, mais peut devenir une réalité. En mettant la création de la monnaie commune comme préalable à une amélioration des transactions commerciales et l'intégration économique, il semble que la perception des Chefs d'Etat demeure celle du développement par « *décret* ». Ceci doit changer et les décideurs africains doivent comprendre que les décisions et les visions doivent s'adapter aux conditions du marché sinon c'est le marché qui va les sanctionner.

La pression des pairs devrait contribuer à faire émerger une sorte de prime pour les pays qui s'efforcent sur une période longue de respecter une orthodoxie monétaire prévisible et une gouvernance économique reposant sur le respect des critères de convergence économique et budgétaire. Apprendre à éviter de faire du micro-management en respectant l'indépendance des banques centrales serait un plus qui conduirait inmanquablement à augmenter la crédibilité des unions africaines existantes. Cela constituerait le véritable coup d'accélérateur vers la création d'une monnaie commune.

Cela passe par une meilleure compréhension et complémentarité des économies africaines qui doivent s'atteler à mettre en pratique le paradigme de l'interdépendance africaine. Pour mieux se comparer pour un meilleur respect des règles de prudence monétaire, il n'est pas possible de faire l'impasse sur l'harmonisation des statistiques. Cela suppose que des budgets conséquents soient mis à disposition des structures concernées à tous les niveaux pour permettre aussi à des spécialistes africains de jouer leur rôle de veille économique et stratégique. Ils pourront ainsi faire des analyses de la

situation économique réelle des économies africaines à des fins de facilitation des décisions des autorités politiques et monétaires africaines. Il est clair que cela permettra de retrouver une confiance entre les citoyens et les dirigeants¹⁵.

Conclusion : monnaie commune : servitude ou liberté en Afrique ?

C'est cette confiance retrouvée qui devrait contribuer à l'émergence de zones monétaires affranchies de toute tutelle extérieure compte tenu des richesses africaines non exploitées au profit des Africains. La monnaie commune sous-régionale est un atout et doit servir d'effet de levier pour l'avènement de la monnaie commune africaine en 2021 ou plus tôt. Elle permettra une mutualisation des risques, une capacité de négociation collective et une démultiplication des opportunités pour les Africains. Cette option suppose qu'il y ait consensus sur la nécessité de réaliser une croissance économique partagée au sein et entre les sous-régions africaines. Il y va de la servitude ou de la liberté de l'Afrique¹⁶. YEA.

¹ Yves Ekoué Amaïzo, *De la dépendance à l'interdépendance. Mondialisation et marginalisation. Une chance pour l'Afrique ?*, collection « interdépendance africaine », éditions L'Harmattan, Paris, 1998.

² Bwemba-Bong, « Zone monétaire de l'Afrique Noire : Passé, Présent et Futur », voir sur le site Internet : http://www.africamaat.com/article.php3?id_article=243&artsuite=2

³ Article 19 : Les institutions financières : L'Union africaine est dotée des institutions financières suivantes, dont les statuts sont définis dans des protocoles y afférents : a) la Banque centrale africaine; b) le Fonds monétaire africain; c) la Banque africaine d'investissement ; voir sur l'Internet : Acte constitutif de l'Union africaine : http://www.aidh.org/Biblio/Txt_Afr/Ua_actconstit.htm

⁴ Yves Ekoué Amaïzo, *Naissance d'une banque de la zone franc 1848-1901. Priorité aux propriétaires d'esclaves*, collection « interdépendance africaine », Paris, 2001.

⁵ Agence de Presse Xinhua, « L'Afrique occidentale passé à la monnaie unique », voir www.french.xinhuanet.com/htm/06020846031.htm, daté du 02/04/2005.

⁶ Paul Masson et Catherine Pattillo, *The Monetary Geography of Africa*, Brookings Institutions, Washington, USA, 2004.

⁷ Yves Ekoué Amaïzo, « De la zone franc à la zone euro : de la régionalisation des monnaies africaines », in *Revue Nord-Sud XXI*, n° 17 (5), 2001, pp. 71 à 123 – voir page 97.

⁸ Yves Ekoué Amaïzo, *De la dépendance à l'interdépendance*, op. cit..

⁹ WTO, *International Trade Statistics 2004*, pp. 77.

¹⁰ Paul Masson et Catherine Pattillo, « Une monnaie unique pour l'Afrique ? », in *Finances et Développement*, décembre 2004, pp. 9 à 15.

¹¹ Rousseau-Joël Fouté, « Monnaie unique africaine : le projet avance, mais... », in *Cameroon Tribune*, 2 août 2004.

¹² Barthélémy Sène, « Pour une monnaie commune ouest-africaine: s'affranchir de l'Euro », in *L'Economiste*, 4 juillet 2003.

¹³ Nicolas Agbohohou, *Le Franc CFA et l'Euro contre l'Afrique*, avec une préface de Grégoire Biyogo et une post face de Jean Ziegler, éditions Solidarité mondiale A. S., Paris, 1999, p. 11.

¹⁴ Union africaine, *Plan stratégique de la commission de l'Union africaine : volume 3 : Plan d'actions 2004-2007 : Programmes pour accélérer l'intégration du continent, mai 2004*, pp. 53-54.

¹⁵ Yves Ekoué Amaïzo (sous la direction de), *L'union africaine freine-t-elle l'unité des Africains ? Retrouver la confiance entre les dirigeants et le peuple-citoyen*, avec une préface de Aminata Dramane Traoré, collection « interdépendance africaine », éditions Menaibuc, Paris, 2005.

¹⁶ Joseph Tchundjang Pouémi, *Monnaie, Servitude et Liberté : Répression monétaire de l'Afrique*, éditions Menaibuc, Paris, 2000.